

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉS par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Sainte-Monique que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Monique pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020 a été déposé et qu'il sera à sa troisième année d'application. Toute personne peut prendre connaissance dudit rôle au bureau de la Municipalité situé au 101, rue Honfleur, Sainte Monique, Québec, GOW 2TO, durant les heures normales d'ouverture.

Conformément aux dispositions des articles 74 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné à toute personne ayant un intérêt à cet effet, qu'elle peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur de la MRC de Lac-Saint-Jean Est n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de cette loi.

Sous peine de rejet, une telle demande de révision doit être déposée au moyen du formulaire prescrit à cet effet au bureau de la MRC-Lac-St-Jean-Est, 625 Bergeron Ouest, Alma, Qc G8B 1V3 et à en acquitter les frais prévus par le règlement, le cas échéant.

Donné à Sainte Monique le 1er jour d'octobre 2019



Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été publié et affiché en date du 1^{er} octobre 2019. En foi de quoi je donne ce certificat à Sainte-Monique ce 1^{er} jour d'octobre 2019.



Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire-trésorier